	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs d'été

Glossaire

Acronymes	Significations
LFS	Ligue Francophone de Squash
T1	Joueur numéro 1
IC DT	Interclubs d'été
S	Somme des points des 3 joueurs alignés
SQV	Squash Vlaanderen

Liste des versions

Version	Date	Modifications	Validé par
2026.01	03/09/2025	Version de base	CA



	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs d'été

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Article 1 : Organisation Générale	3
Article 2 : Inscriptions et Tarification	3
Article 3 : Composition des Équipes	3
Article 4 : Déroulement des rencontres	4
Article 5 : Format de la Compétition - Système Suisse	4
Article 6 : Calendrier et Lieux des Rencontres	5
Article 7 : Encodage et Gestion des Résultats	6
Article 8 : Engagement et Fair-Play	6
Article 9 : Dispositions Finales	6

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs d'été

Article 1 : Organisation Générale

- 1.1. Les IC DT sont une compétition annuelle par équipe, organisée par la LFS en fin de saison sportive.
 - 1.2. La compétition se déroule sur cinq dates entre mai et juin.
 - 1.3. La compétition est structurée en plusieurs divisions distinctes, déterminées selon un système à points (voir Article 4).
 - 1.4. Chaque club affilié peut inscrire **autant d'équipes qu'il le souhaite**.
-


Article 2 : Inscriptions et Tarification

- 2.1. Chaque équipe doit être inscrite par le responsable du club hôte de l'équipe **avant le 26 avril**, en envoyant un mail à dfs.offices@gmail.com avec les informations suivantes :
 - Nom de l'équipe ;
 - La division liée au poids de l'équipe ;
 - Nom, téléphone et e-mail du capitaine ;
 - Estimation de la somme des points des joueurs habituellement alignés (facultatif).
 - 2.2. Le tarif d'inscription est défini dans le règlement de tarification disponible sur le site officiel de la LFS.
 - 2.3. La facture sera envoyée début mai et devra être payée dans un délai de 30 jours. Tout retard entraînera une majoration automatique.
 - 2.4. Tout club ayant une ou plusieurs factures impayées depuis plus de 30 jours à la date du 26 avril ne pourra pas inscrire d'équipe.
-

Article 3 : Composition des Équipes

- 3.1. Un joueur peut évoluer dans plusieurs équipes, tant que la somme des points de l'équipe est respectée (voir Article 4). Par contre, il ne peut pas être aligné dans plusieurs équipes à la même date.
- 3.2. Une équipe peut être composée de joueurs affiliés dans différents clubs, y compris des clubs SQV.

Version 2026.01	Approuvé par le CA le 26 mars 2026	Page 3 sur 6
-----------------	--	----------------------------

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs d'été

3.3. Chaque joueur doit disposer au minimum d'une **licence valide** au moins **24 heures avant** sa première rencontre (LFS ou SQV, indépendamment du type de licence). Il doit également satisfaire à toutes les **exigences administratives** définies par la LFS (voir <https://www.lfsquash.be/reglements>).


Article 4 : Déroulement des rencontres

- 4.1. Les rencontres se jouent à 3 contre 3.
- 4.2. L'ordre des joueurs dans le **classement du jour** détermine leur position pour chaque rencontre. Les **n°1** de chaque équipe se rencontrent, tout comme les **n°2, n°3**, etc. (1 vs 1, 2 vs 2, 3 vs 3). Pour le classement des joueurs SQV, se référer au tableau de conversion de points qui est disponible sur le site internet de la LFS <https://www.lfsquash.be/classement>
- 4.3. Lors d'une rencontre, l'ordre des matchs est libre **en cas d'accord** entre les deux capitaines. En cas de désaccord l'ordre est **3 / 1 / 2**.
- 4.4. Lors d'une rencontre, l'équipe victorieuse est déterminée par (dans cet ordre de priorités) :
- le nombre de matchs gagnés ;
 - la différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus ;
 - la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus ;
- 4.5. Une équipe incomplète ou alignant un joueur ne respectant pas les conditions reprises dans les articles 3.3 ou 5.1 perd la rencontre par **forfait**, et pourra faire l'objet de **sanctions complémentaires** (voir règlement « Amendes » disponible en ligne).

Article 5 : Format de la Compétition – Système Suisse

- 5.1. Chaque division est définie par une plage de points. Lors de chaque rencontre, les équipes doivent aligner 3 joueurs dont la somme des points au classement (S) appartient à cette plage.
- 5.2. Les plages de points sont définies par la LFS comme suit :
- **Division 1** $S \geq 2400$
 - **Division 2** $2400 > S \geq 1500$

Version 2026.01	Approuvé par le CA le 26 mars 2026	Page 4 sur 6
-----------------	--	--------------

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs d'été

- **Division 3** S < 1500

5.3. La Commission Sportive peut adapter les plages de points si la répartition des équipes entraîne un déséquilibre manifeste entre divisions.

5.4. La compétition se déroule selon un système Suisse sur cinq tours.

5.5. Au sein d'une division, les équipes sont classées par ordre décroissant par (dans cet ordre de priorité) :

- le nombre de matchs gagnés ;
- le nombre de victoires d'équipe ;
- la différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus ;
- la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus ;
- la confrontation directe.

5.6. Organisation des tours :

- **Tour 1** : les rencontres sont déterminées soit par tirage au sort, soit selon un critère géographique.
- **Tours suivants** : les équipes se rencontrent en suivant le classement de la division (1er contre 2e, 3e contre 4e, etc) tout en évitant, dans la mesure du possible, de jouer contre une équipe déjà rencontrée. Par exemple, si l'équipe classée première a déjà joué contre l'équipe classée deuxième, alors les rencontres pour ce tour seront 1 contre 3 et 2 contre 4, pour autant que ces rencontres n'aient pas déjà été jouées également.


Article 6 : Calendrier et Lieux des Rencontres

6.1. Les dates officielles seront inscrites au calendrier de la LFS au plus tard le 15 août sur le site de la LFS.

6.2. Les lieux des rencontres sont déterminés au fur et à mesure de la compétition par la Commission Sportive, en veillant à un équilibre global (répartition domicile/extérieur).

6.3. Lors de la dernière journée, toutes les rencontres sont organisées au même endroit, un samedi après-midi à partir de 13h30.

Version 2026.01	Approuvé par le CA le 26 mars 2026	Page 5 sur 6
-----------------	--	--------------

	Ligue Francophone de Squash ASBL
	Sportifs
	Interclubs d'été

Article 7 : Encodage et Gestion des Résultats

- 7.1. Les résultats doivent être encodés au plus tard le vendredi soir suivant la rencontre.
 - 7.2. L'encodage des résultats est de la responsabilité de l'équipe à domicile. En cas de non-encodage dans les délais, l'équipe responsable est déclarée perdante par forfait.
 - 7.3. Les rencontres du tour suivant sont publiées après validation des résultats.
-

Article 8 : Engagement et Fair-Play

- 8.1. Toutes les équipes s'engagent à **respecter l'intégralité du règlement** et à **promouvoir le fair-play** tout au long de la compétition.
 - 8.2. En cas de litige ou d'infraction, la **Commission Sportive de la LFS** statue souverainement.
-

Article 9 : Dispositions Finales

- 9.1. En cas de **force majeure**, la Commission Sportive peut **modifier le présent règlement**, à condition que les équipes soient informées avant le début de la compétition.
- 9.2. Toute situation non prévue dans ce règlement relève de la **compétence exclusive de la Commission Sportive**.

Version 2026.01	Approuvé par le CA le 26 mars 2026	Page 6 sur 6
-----------------	---------------------------------------	--------------